



CAHIER DES CHARGES

CHALLENGE ENDURO KID 2026 AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Ce cahier des charges s'applique à chaque épreuve du Challenge Enduro Kid Auvergne-Rhône-Alpes 2026. En organisant une épreuve de ce challenge, vous vous engagez à respecter chaque point du présent cahier des charges.

PREAMBULE

Le présent cahier des charges a été édité par le Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes de Cyclisme. Il s'applique à l'ensemble des épreuves du Challenge 2026. Celui-ci a pour objectif de préciser les règles de base afin d'assurer le bon déroulement des compétitions, le respect des valeurs de ce challenge et des épreuves qui le constituent, la sécurité et le plaisir des participants, l'équité sportive et la préservation de l'environnement.

DEFINITION

L'ENDURO VTT est une discipline en plein développement notamment auprès des jeunes. Elle propose des spéciales chronométrées à profil majoritairement descendant, reliées entre elles par des liaisons à faire dans un temps imparti. C'est une discipline qui favorise le plaisir, la convivialité, la découverte et l'autonomie.

Le Challenge Enduro Kid Auvergne-Rhône-Alpes est exclusivement réservé aux enfants de 9 à 14 ans (année civile) et qui regroupe plusieurs épreuves d'Enduro VTT spécialement adaptées, sur l'ensemble de son territoire. Elles sont ouvertes aux licenciés ou aux non licenciés via la prise d'un Pass Découverte ou d'une assurance pratiquants occasionnels prise par l'organisation.

La saison 2026 sera la huitième édition du Challenge Enduro Kid, suite à l'initiative du Comité Régional désireux de proposer des courses d'Enduro VTT aux plus jeunes.

Seules les associations affiliées à la Fédération Française de Cyclisme peuvent prétendre à l'organisation d'une épreuve Enduro Kid. Dans le cas contraire, elles peuvent faire appel à un club support affilié à la FFC.

Les inscriptions et le paiement se font en ligne sur une plateforme d'inscription dédiée www.sportsnconnect.com. Néanmoins, l'inscription sur place peut être possible en fonction de la volonté des organisateurs.

Programme général des épreuves (cf règlement Auvergne-Rhône-Alpes Enduro)

Compétition sur une seule journée le samedi ou le dimanche. Le matin est consacré à la reconnaissance des spéciales. Une seule reconnaissance de chaque spéciale est autorisée. L'après-midi est consacré à la compétition.

1. PARCOURS

1.1. Esprit des parcours Enduro Kid

Les tracés des épreuves Enduro Kid sont conçus avec pour objectifs :

- Procurer du plaisir aux jeunes pilotes,
- Permettre la formation des jeunes pratiquants aux gestes techniques en descente,
- Favoriser les sentiers dits « naturels », ludiques et techniques sans engagement important,
- Faire découvrir des beaux endroits de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- Favoriser et récompenser la polyvalence des pilotes (technique, physique, endurance),
- Ne pas faire de sélection par l'extrême (pas de montées infaisables en spéciales, mise en place d'échappatoires pour les obstacles les plus difficiles en descente),
- Garder l'esprit de l'Enduro avec si possible des liaisons à la pédale,
- Possibilité d'avoir des liaisons en remontée mécanique pour limiter le dénivelé positif,

1.2. Difficulté

Les parcours des épreuves Enduro Kid sont adaptés aux facultés des enfants. Les distances, dénivelés, durées et nombre de spéciales sont appropriés pour chaque catégorie d'âge.

Dénivelé maximum pour l'épreuve

- 500 à 700 m D+ pour les U15
- 300 à 500 m D+ pour les U13
- 100 à 300 m D+ pour les U11

Un minimum de 3 spéciales et un maximum de 5 spéciales sont à effectuer sur la journée en fonction des catégories. Les spéciales font entre 1 minutes et 5 minutes maximum, temps des meilleurs pilotes.

Tous les parcours (spéciales et liaisons) devront être obligatoirement validés par le référent technique du Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes de Cyclisme.

1.3. Spéciales

Les spéciales servent à établir le classement des Enduro et à procurer du plaisir aux participants. Elles se déroulent sur des chemins de type single-tracks et sont chronométrées.

Les spéciales ont obligatoirement un profil à majorité descendant, ce qui n'empêche pas qu'il puisse y avoir des relances durant les spéciales.

Les spéciales sont conçues de manière à favoriser la difficulté technique par rapport à la prise de risque. Tous les obstacles doivent pouvoir se passer à l'enroulé sans franchissement obligatoire.

La durée, la distance et les dénivelés des spéciales ne sont pas normalisés, cela peut varier d'une épreuve et d'une catégorie à l'autre.

Les distances peuvent varier d'environ 900 m (pour les plus courtes) à 2 km pour les plus longues.

Le temps total chronométré se situe entre 6 et 15 minutes pour une durée d'épreuve pouvant aller de 1h à 2h d'effort.

Les spéciales devront être balisées le plus possible à l'aide de rubalise et de piquets plastiques (interdiction aux tasseaux en bois) mis à disposition par le Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes de Cyclisme si l'organisateur ne bénéficie pas de matériel adapté.

Les obstacles les plus exposés sur les spéciales devront être protégés par des protections pour amoindrir le choc. Possibilité d'utiliser des filets afin de protéger des sentiers exposés avec du vide.

1.4. Liaisons

Les liaisons font partie intégrante du concept de l'Enduro, elles assurent l'aspect physique. Les liaisons ne sont pas chronométrées.

Les liaisons se font sur des routes, pistes, sentiers ou avec l'aide de remontées mécaniques.

Les liaisons doivent être balisées avec des panneaux mis à disposition par le Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes de Cyclisme permettant aux jeunes pratiquants de rejoindre la spéciale suivante.

1.5. Reconnaissances

Des reconnaissances devront être mises en place le matin du jour de l'épreuve, avec une limitation du nombre de passage par jeune : 1 passage en reconnaissance autorisé pour chaque spéciale. L'organisateur devra mettre en place un contrôle avec un bénévole dès le matin au départ de chaque spéciale afin de noter le passage des jeunes. Le marquage se fera soit sur liste des inscrits ou la start liste soit directement sur la plaque de cadre avec des marqueurs d'une couleur différente pour chaque spéciale.

Le but de ces reconnaissances est d'attirer l'attention des concurrents sur les spécificités et les difficultés technique du parcours.

2. SIGNALEURS

2.1. Rôle

Les signaleurs doivent veiller à la sécurité des pilotes. Ils veillent également à ce que les pilotes respectent le parcours. En cas de sortie de route d'un concurrent, le signaleur doit remettre le balisage en place.

En cas de chute grave avec un blessé, le signaleur doit appeler le référent de la spéciale ou le directeur de course afin de déclencher le secours nécessaire.

- Sécurisé le périmètre
- Mettre en sécurité le pilote blessé si celui-ci est conscient et peut se mettre debout.

- Stopper l'évolution des pilotes arrivant de l'amont de la spéciale

Le rôle du bénévole sera défini et affiné en fonction de chaque épreuve lors d'un briefing bénévole avec le Staff FFC le jour de l'épreuve.

2.2. Matériel

Lors de l'épreuve, tous les signaleurs doivent être porteurs :

- D'un moyen de communication : téléphone ou radio
- D'un sifflet
- D'une longueur d'environ 50 mètres de rubalise.

2.3. Nombre

Durant chaque épreuve, nous avons toujours deux spéciales ouvertes en même temps. L'organisateur s'engage alors à disposer un minimum de signaleurs pour chaque spéciale ouverte afin d'être positionné sur les points stratégiques : difficulté technique, croisement,... Cela va dépendre de la longueur de la spéciale et de la technicité du parcours. En général, il faut au minimum 8 signaleurs par spéciale.

3. SECOURS

Un soin particulier est porté à la sécurité sur les épreuves du Challenge Enduro Kid. Pour assurer le bon déroulement et la protection des enfants.

Outre les obligations réglementaires l'organisateur doit notamment :

- Mettre en place les moyens nécessaires, qu'ils soient matériels, humains ou logistiques pour permettre la prise en charge et l'évacuation rapide des blessés.
- Pour chaque spéciale ouverte, il faut un secouriste au départ de chaque spéciale équipé d'un vélo pour pouvoir se déplacer rapidement en gravité.
- Une équipe de secouriste véhiculé pour pouvoir se déplacer rapidement sur la zone en question.
- Une tente secours sera également positionné sur la zone de vie de l'épreuve.
- En fonction des contraintes de l'épreuve, il pourra être demandé la présence d'un medecin.

4. POSTES RADIO

Un nombre suffisant de poste « talkie-walkie » devra couvrir les communications sur l'ensemble du parcours entre :

- Le staff FFC du Comité Régional (direction de course, technicien,...)
- L'ensemble de l'équipe de chronométrage
- L'ensemble des secours
- Les arbitres, généralement deux personnes
- Les référents des spéciales
- Idéalement, l'ensemble des signaleurs
- PC Course fixe

5. DROITS FEDERAUX

Inscription de l'épreuve

L'organisateur versera au Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes FFC un montant de 600 € de ticket d'entrée au Challenge Enduro Kid comprenant :

- Droits d'organisation FFC et assurance
- Communication pour une mise en avant de l'évènement
- Mise à disposition de panneaux spécifiques
- Mise à disposition de 2 km de rubalise FFC Auvergne-Rhône-Alpes

Part fédérale sur les engagements

Il n'y a pas de part fédérale pour les catégories U11, U13 et U15.

Pour 2026, le tarif d'engagement est fixé à 25€ maximum comprenant les forfaits des remontées mécanique pour les reconnaissances et la compétition.

Indemnités dues aux officielles de course

Le nombre d'officiels de course désigné par le Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes FFC sera généralement de deux arbitres. Ces officiels seront indemnisés (50 € de vacation + frais de déplacement depuis leurs domiciles) et pris en charge (restauration et hébergement).

Prestation technique

Le Comité Régional a mis en place un « Pack Enduro Kid » comprenant :

- Conseil et Validation des spéciales
- Timing de l'épreuve + Emplacement des bénévoles
- Coordination de la pose du balisage (2 jours)
- Direction de course (1 journée)

Le tarif de se « Pack Enduro Kid » est de 1800 €.

Ces prestations seront soumises à un devis et facturation en fonction de l'épreuve et de la durée nécessaire, du matériel nécessaire (piquets,...),... Ces prestations peuvent également être mutualisées s'il y a une organisation d'un Enduro Adulte en même temps.

Classements et récompenses

Chaque catégorie présente sera récompensée, jusqu'au troisième, au cours des remises des prix.

Pour les manches, l'organisateur est libre de choisir ses récompenses qu'il pourra attribuer et d'établir en plus un classement scratch homme et femme de l'épreuve.

Sur la manche finale, le Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes fournira les trophées pour récompenser toutes les catégories jusqu'au troisième pour le Classement Général du Challenge Enduro Kid Auvergne-Rhône-Alpes.

6. LOCAUX

L'organisateur devra disposer :

- d'un espace couvert pour le PC Course et le staff technique
- d'un espace couvert pour le PC Chrono
- d'un espace couvert afin de procéder à la remise des plaques de course
- d'un espace couvert de premier secours à proximité de la zone de vie si pas fournit par le prestataire secours
- d'un panneau d'affichage abrité, large et espacé pour la communication et l'affichage aux concurrents.

7. CHRONOMETRAGE

L'organisateur de l'épreuve s'engage à prendre, autant faire que possible, le prestataire « Yaka Chrono » référencé par le Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes.

Il ne sera utilisé que les systèmes de chronométrage avec puces passives ou active ou transpondeur. Il devra avoir au moins deux systèmes de départ et d'arrivée pour permettre le chronométrage de deux spéciales en même temps. Les départs et les arrivées seront équipé de cellules pour déclencher le chronométrage de façon autonome. Les systèmes de raquette ou autre pour les départs sont exclus.

Le Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes transmettra à l'organisateur et au chronométrage la liste des engagés à jour mentionnant impérativement le n° de licence FFC des participants ainsi que les logos devant figurés sur la liste des résultats, et la start liste établie sur la base du Classement Général en cours.

8. COMMUNICATION

L'organisateur s'engage à fournir à la Commission Enduro et au référent tous les éléments nécessaires à la communication de son évènement : programme de l'épreuve, spéciales (km, dénivelé,...), affiche,...

Ces informations et supports seront utilisés pour alimenter le Site Web Enduro ainsi que les réseaux sociaux.

9. LA CHARTE DE L'ORGANISATEUR

1-Mettre en place un parcours adapté et sécurisé

2-Prendre les précautions nécessaires pour que son événement s'inscrive dans une logique de respect de l'environnement (ne pas couper d'arbres, barrer les coupes, sensibiliser les participants, ramasser les débris oubliés par les concurrents)

3-Utiliser un balisage temporaire

4-Débaliser le parcours dès la fin de l'épreuve

5-Remettre en état les portions détériorées

6-Faire jouer l'alternance de sentiers d'années en années

10. AUTRES POINTS

En complément des points ci-dessus, l'organisateur devra également penser aux points ci-dessous :

- Des véhicules adaptés pour pouvoir se déplacer et transporter du matériel durant la pose du balisage ou de la compétition
- Pour les épreuves se déroulant en station de ski, mis à disposition du staff et des coureurs des forfaits pour les remontées mécaniques.
- Une équipe technique pour la mise en place du tracé et du balisage qui sera coordonnée par le staff technique du Comité Régional.
- Personnel pour la préparation et la distribution de plaques pilotes au niveau de l'inscription.
- Du personnel pour véhiculer
- Ravitaillements sur le parcours et sur le site.
- Sanitaires en suffisance et à proximité du site.
- Sonorisation et animation du site.
- Parking suffisant pour pouvoir accueillir paddock pilotes et parking pilotes/visiteurs.
- Poste de lavage haute pression à proximité
- Prise en charge des hébergements et restauration pour le staff FFC et prestataires.
- Prise en charge des repas des signaleurs